



RAPPORT
SUR L'EXECUTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Budget principal

SOMMAIRE

LES RESULTATS DE CLOTURE

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général
- La masse salariale
- Les atténuations de produits
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières
- Les charges spécifiques
- Les opérations d'ordre

B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les atténuations de charges
- Les produits des services et du domaine
- Le produit des impôts et taxes
- Les dotations et participations perçues
- Les autres produits de gestion courante
- Les produits financiers
- Les produits spécifiques
- Les opérations d'ordre

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

- Les dépenses d'équipement
- Les charges financières

B- LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- Les recettes réelles
- Les recettes d'ordre

C- LA DETTE

- Opérations réalisées
- Opérations de placement
- Évolution de la dette
- Répartition de la dette par prêteurs

NOTE DE PRESENTATION

Le cycle budgétaire commence par le vote du budget et s'achève par le vote du compte administratif.

Cependant, depuis l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022, la ville doit également pour la troisième année adopter le compte financier unique (CFU).

Le compte financier unique de l'exercice 2025 se substitue au compte de gestion du comptable public et au compte administratif de la Ville.

Pour rappel, le compte financier unique présente les avantages suivants :

- Favoriser la transparence et la lecture de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs
- Anticiper une trajectoire de certification

Le compte financier unique est un document coproduit par le maire et le comptable public. Ceci est rendu possible par la dématérialisation progressive de la chaîne comptable.

Ainsi, ce rapport de présentation retranscrit l'activité comptable de la ville pour l'année 2025 et s'articule en deux parties :

D'une part, une présentation des résultats de l'exercice ; des résultats cumulés ; de l'exécution comptable et de la présentation allégée par fonction.

D'autre part, un volet patrimonial et financier à travers les états tels que le compte de résultat qui reprennent les soldes intermédiaires de gestion ; le bilan pour le calcul du fonds de roulement et son besoin ainsi qu'un état de trésorerie. Le bilan permet en outre de mettre l'accent sur la connaissance du patrimoine de la collectivité (actif et passif).

BUDGET PRINCIPAL

LES RÉSULTATS DE CLÔTURE

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Crédits votés	65 119 200,00
	Réalisations nettes	62 322 337,56
RECETTES	Crédits votés ⁽¹⁾	57 692 533,35
	Réalisations nettes	62 255 928,57
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024	Solde de réalisation de l'exercice	
	Déficit	-66 408,99

(1) Montant hors résultat antérieur reporté

RÉSULTATS REPORTÉS 2023	Excédents antérieur reportés	7 426 666,65
-------------------------	------------------------------	---------------------

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT CUMULES	Excédent	7 360 257,66
-------------------------------------	----------	---------------------

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Crédits votés	28 975 059,17
	Réalisations nettes	14 209 538,75
RECETTES	Crédits votés ⁽¹⁾	32 602 300,00
	Réalisations nettes	13 365 138,57
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024	Solde de réalisation de l'exercice	
	Déficit	-844 400,18

RESTES A REALISER (RAR)	Dépenses	4 874 801,10
	Recettes	12 898 359,63
	Solde des restes à réaliser	8 023 558,53

(1) Montant hors résultat antérieur reporté

RESULTAT DE L'EXERCICE + RAR	Déficit	-4 471 641,01
------------------------------	---------	----------------------

RÉSULTATS REPORTÉS 2024	Résultat antérieur reporté	-3 627 240,83
RESULTATS D'INVESTISSEMENT CUMULES	EXCÉDENT	3 551 917,52

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel, la section de Fonctionnement du budget de l'exercice 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 65 119 200,00€.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	14 311 160,00	
012	Charges de personnel	36 740 000,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	2 064 100,00	
65	Charges de gestion courante	3 569 640,00	
66	Charges financières	1 434 200,00	
67	Charges spécifiques	70 000,00	
68	Dotations aux provisions	10 000,00	
	Total des dépenses réelles	58 199 100,00	
023	Autofinancement prévisionnel	4 364 400,00	
042	Opération ordre transfert entre sections	2 555 700,00	
	Total des opérations d'ordre	6 920 100,00	
002	Résultat reporté (excédent)		7 426 666,65
013	Atténuation de charges		230 000,00
70	Produits des services et du domaine		5 104 960,00
73	Impôts et taxes		6 446 000,00
731	Fiscalité locale		34 274 000,00
74	Dotations subventions et participations		10 035 223,35
75	Autres produits de gestion courante		820 950,00
76	Produits financiers		677 200,00
77	Produits spécifiques		10 000,00
	Total des recettes réelles		57 598 333,35
042	Opérations ordre transfert entre sections		94 200,00
	TOTAL	65 119 200,00	65 119 200,00

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 56,3M€ avec un taux d'exécution par rapport aux prévisions de 96,8%, contre 94,7% en 2024.

Comparativement à 2024, les charges progressent de 5,4%, contre une augmentation de 3,95% en 2024. Cette légère augmentation des charges de fonctionnement reflète les efforts de maîtrise des coûts des services en lien avec les orientations municipales.

Les charges de fonctionnement s'établissent en deux catégories :

→ Les charges dites « rigides » qui regroupent les dépenses obligatoires.

On retrouve les charges de personnel, qui représentent la majorité des dépenses avec 36M€, soit une hausse de 4,2% par rapport à 2024 ; les atténuations de produits ; les charges financières qui diminuent de -6,8% pour atteindre 1,4M€, ainsi qu'une partie des autres charges de gestion courante, comme les participations et le Fonds National de Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC).

→ Les charges dites « flexibles »

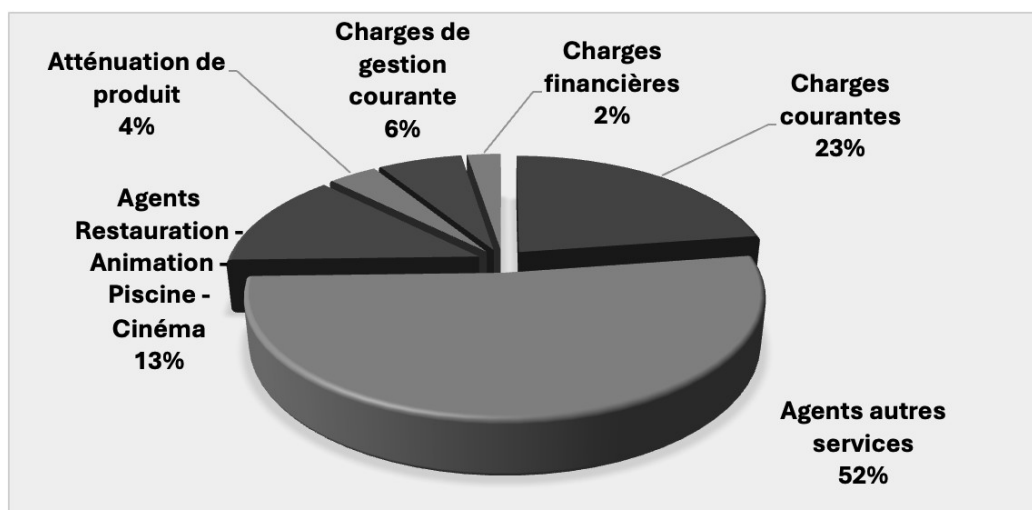
Ces charges sont davantage liées à des ajustements selon le contexte économique et les besoins des services. Elles concernent principalement les charges à caractère général qui ont augmentées en 2025 pour atteindre 12,7 M€ (8,7%). Les charges de gestion courantes progressent de 12,2% et atteignent 3,5M€.

Le tableau ci-dessous exprime les évolutions des différents chapitres entre les deux dernières années.

	2024	2025	Évolution	Ratio de structure 2025
011 – Charges à caractère général	11 726 726	12 747 214	8,7%	22,6%
012 – Charges de personnel	35 001 366	36 459 338	4,2%	64,7%
014 – Atténuation de produits	1 900 664	2 052 554	8%	3,6%
65 – Autres charges de gestion courante	3 182 249	3 569 325	12,2%	6,3%
66 – Charges financières	1 538 113	1 434 116	-6,8%	2,5%
67 – Charges spécifiques	23 784	55 654	134%	0,1%
68 – Dotations aux provisions	92 400	10 000	-89,2%	0,02%
TOTAL	53 465 302	56 328 201	5,4%	

L'évolution de ces différentes charges reflète une fois de plus une gestion rigoureuse des dépenses, avec une maîtrise des charges rigides et une gestion souple et adaptée des charges flexibles, ceci dans un contexte économique marqué par l'inflation.

LA STRUCTURE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 12 747 214€
- Analyse par nature :

Les charges à caractère général représentent plus de 22% des charges réelles. Chaque année, elles évoluent selon le contexte. De ce fait, nous constatons une progression entre 2024 et 2025 de 8,7%, soit +1 020 488€ sur un total de 12,7M€.

Le tableau ci-dessous met en exergue les principaux postes de dépense liés aux achats de prestations comme les services à la population à travers leurs actions et activités (classes de découverte, mini-séjours, activités aux seniors, à la jeunesse, au social...) qui restent maîtrisés par rapport à l'année précédente. Les frais d'alimentation augmentent de 9,6%, soit +128 164€, liés à l'augmentation des rationnaires (+100 enfants accueillis chaque année à la restauration scolaire). Les dépenses d'énergie augmentent de 18,4%, soit 204 007€. Les dépenses de chauffage (gaz) augmentent également de 8,7%, soit 80 136€. Les dépenses de nettoyage de locaux évoluent également de 2,9% par rapport à l'an dernier ainsi que les frais d'affranchissement de 9,4% en rapport avec le Forfait Post-Stationnement.

A l'inverse, d'autres postes de dépenses sont en recul comme les frais de télécommunication (-11,3%).

	2024	2025	Evol 2024/2025
ACHATS DE PRESTATIONS	599 036,87	599 468,38	0,1%
ALIMENTATION	1 340 155,06	1 468 319,18	9,6%
ENERGIE – ELECTRICITE	1 108 362,80	1 312 370,03	18,4%
AUTRES FOURNITURES (GAZ)	922 031,10	1 002 167,79	8,7%
CATALOGUES ET IMPRIMES	127 402,35	135 568,71	6,4%
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 337 713,39	1 377 310,46	2,9%
LOCATIONS IMMOBILIERES	101 812,18	111 607,06	9,6%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	146 702,10	130 156,89	-11,3%
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	101 858,76	111 414,31	9,4%
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	611 424,43	629 145,45	2,9%

✓ **Analyse par fonction :**

En volume, les charges à caractère général se déclinent ainsi :

En €	2024	2025	Evol 2024/2025	Ratios de structure
Services supports (RH, finances, DSI, juridique...)	3 202 171	3 482 291	8,7%	27,3%
Sécurité	287 818	280 336	-2,6%	2,3%
Enseignement	3 452 826	3 497 563	1,3%	27,4%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 949 519	2 297 646	17,9%	18,1%
Santé et action sociale	490 523	550 889	12,3%	4,3%
Aménagement du territoire	1 088 320	1 274 103	17,1%	10,1%
Action économique	47 494	58 784	23,8%	0,5%
Environnement	946 556	1 023 963	8,2%	8,1%
Transports	251 534	244 182	-2,9%	1,9%

Certaines catégories de dépenses en lien avec la population, ont connu une augmentation significative. Ce sont des secteurs comme l'action économique avec +23,8%, l'environnement (+8,2%), l'aménagement du territoire (+17,1%), la culture (+17,9%), la santé (+12,3%). Les domaines de la sécurité et des transports ont consommé moins que l'an passé tout en permettant de garantir une qualité de service dans les prestations proposées à la population.

➤ **La masse salariale (chapitre 012) : 36 459 338€**

En €	2024	2025	Variation	Variation en %
Charges de personnel (chap. 012)	35 001 366	36 459 338	+ 1 457 972	4,2%
Total dépenses de personnel	35 001 366	36 459 338	+ 1 457 972	4,2%

✓ Analyse par nature

Les charges de personnel enregistrent une hausse de 4,2% (+ 1,5M€) en 2025 contre 4,7% en 2024.

Le chapitre 012 se compose de la rémunération de base pour 20 694 853€ ; des accessoires (SFT, NBI) à la rémunération pour 967 046€ ; du régime indemnitaire pour 4 234 382€ ; des charges patronales de 10 377 001€ (dont la cotisation pour assurance du personnel pour 362 767€) et de diverses cotisations pour 186 056€.

Le budget consacré aux Ressources Humaines a permis :

- L'absorption des impacts budgétaires liés aux modifications réglementaires (augmentations du SMIC, mise en place du bonus attractivité dans le secteur de la petite enfance, augmentation du point de la CNRACL, adaptation des dispositions du Ségur de la santé au CCAS, mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale...)
- Le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) du personnel municipal : avancements d'échelons pour 92 575€ et avancements de grade pour 18 535€ ;
- Les décisions prises par la Municipalité en matière d'amélioration des carrières individuelles (37 avancements de grade en 2021, 98 en 2022, 26 en 2023, 33 en 2024 et 35 en 2025 inclus dans le GVT) ;
- La revalorisation du régime indemnitaire minimum qui est passé de 113€ à 140€ afin de venir en soutien au pouvoir d'achat des salaires les plus bas ;
- Le versement de secours exceptionnels pour des agents en grande difficulté.

✓ **Analyse par fonction**

En €	2024	2025	Variation
Services supports (RH, finances, DSI, juridique...)	7 115 910	7 447 727	4,7%
Sécurité	1 641 956	1 611 207	-1,9%
Enseignement	5 434 920	5 560 162	2,3%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 586 526	11 105 981	4,9%
Santé et action sociale	4 481 522	4 674 034	4,3%
Aménagement du territoire	5 204 476	5 529 206	6,2%
Transports	536 056	531 017	-0,9%

✓ **Répartition des effectifs par filière**

Catégories d'emplois	Effectifs pourvus 2025
Filière administrative	184
Filière technique	288
Filière sociale	46
Filière médico-sociale	27
Filière sportive	12
Filière culturelle	54
Filière animation	68
Filière police	16
Emplois spécifiques (assistantes maternelles, apprentis...)	27

Au total la Ville compte fin 2025 un effectif de 722 équivalents temps plein.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) : 2 052 554€**

Ces dépenses se déclinent comme suit :

- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) a été créé à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle. Son montant de 1 562 492€ reste constant depuis son institution suite à la réforme fiscale de 2008 ;
- Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes). Son montant est variable selon l'évolution du potentiel financier de la ville. Pour mémoire, celui-ci est de 489 962€ en 2025 contre 337 997€ en 2024.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 3 569 325€**

Dans ce chapitre sont enregistrées les catégories de dépenses suivantes :

- les indemnités de fonction d'élus de la collectivité ainsi que les dépenses y afférents (formations, frais de déplacement, cotisations retraites...) qui s'élèvent à 283 610€ ;
- les admissions en non-valeur et créances éteintes pour un montant de 43 827€ ;
- les participations au budget de fonctionnement de certains organismes rendus obligatoires par la loi ou par convention, comme :
 - la participation au budget de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris pour 721 685€
 - la participation au budget de l'EPT10 au titre des compétences transférées pour 554 796€
 - les participations au titre de l'adhésion à Infocom94 et au Sippérec pour 325 742€
- les subventions de fonctionnement des établissements publics émanant de la Ville et bénéficiant d'une autonomie financière tels que le CCAS pour 580 000€ et Réussir à Villiers pour 25 000€.
- les subventions aux personnes morales de droit privé telles que les associations pour un montant de 633 537€ ;

- diverses dépenses dont notamment la rémunération du délégataire dans le cadre du stationnement de voirie pour 266 432€ ; l'aide à l'acquisition de logements en BRS pour 5 000€ ; la participation aux frais d'entretien du bois st Martin pour 59 310€ ; des droits d'utilisation de logiciel pour 22 417€ et divers pour 771€.

➤ **Les charges financières (chapitre 66) : 1 434 116€**

Les charges financières concernent les charges payées à l'échéance, qui s'élèvent à 1 492 268€, auxquelles il faut corriger comptablement des intérêts courus non échus de 352 280€ en 2025 et 410 432€ en 2024.

➤ **Les charges spécifiques (chapitre 67) : 55 654€**

Les charges liées aux contentieux sont désormais exclues de ce chapitre suite à la mise en œuvre de la M57. Elles correspondent essentiellement à l'annulation des titres sur exercice antérieur.

➤ **Les provisions pour dépréciation (chapitre 68) : 10 000€**

Ces opérations répondent à des obligations réglementaires, sans effet sur la trésorerie, pour couvrir les risques d'impayés de plus de 2 ans.

➤ **Les opérations d'ordre (chapitres 042) : 5 994 137€**

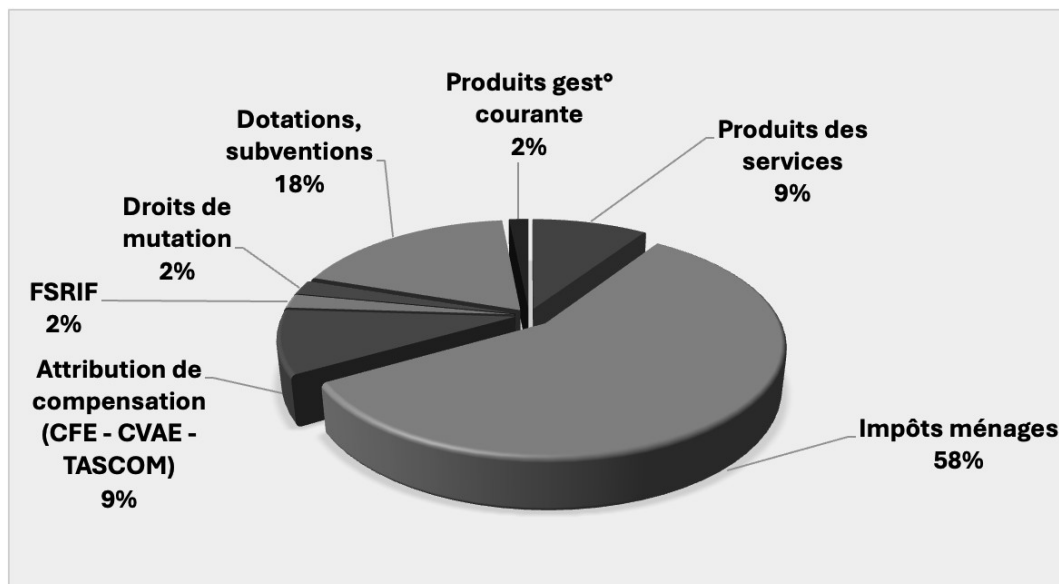
Les opérations d'ordre sont des opérations sans effet sur la trésorerie, et ont pour seul objet de respecter les prescriptions comptables réglementaires. Au titre de l'exercice ont été enregistrées notamment dans ce chapitre, les dotations aux amortissements des immobilisations et des charges financières pour 2 369 991€ ainsi que des opérations liées aux cessions et sorties d'actifs pour 3 624 146€.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025	Taux d'évolution	Ratio de structure
013 – Atténuation de charges	254 347	391 230	53,8%	0,6%
70 – Produits des services	5 370 187	5 319 893	-0,9%	8,6%
73 – Impôts et taxes	6 443 332	6 443 332	-	10,4%
731 – Fiscalité locale	33 863 096	34 513 424	1,9%	55,5%
74 – Dotations, subventions	10 349 427	10 364 009	0,1%	16,7%
75 – Autres produits de gestion	860 775	893 878	3,8%	1,4%
76 – Produits financiers	698 524	623 969	-10 7%	1%
77 – Produits spécifiques	386 623	3 627 981	838,4%	5,8%
Total des recettes réelles de fonctionnement	58 226 311	62 177 716	6,8%	

Sur l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de près de 7% par rapport à 2024, soit un gain de 3,9M€. Cette progression s'explique principalement par une évolution de certains produits comme la fiscalité, les produits de gestion, les atténuations de charge et les produits spécifiques qui enregistrent principalement les cessions.

LA STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ **Les atténuations de charges (chapitre 013) : 391 230€**

Ce sont principalement des recettes qui viennent en déduction des charges de personnel, car elles correspondent au remboursement par la CPAM des avances de rémunération du personnel en arrêt maladie. Ce sont des produits volatiles, ils augmentent de près de 54% contre -40,5% en 2024, toutefois leurs poids est relativement faible car elles ne représentent que 0,6% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Les produits des services et du domaine (chapitre 70) : 5 319 893€**

Les produits des services et du domaine représentent près de 9% des recettes réelles de fonctionnement. Ces recettes restent équilibrées par rapport à 2024, même si l'on peut constater une légère baisse liée à la fluctuation des fréquentations dans les services qui délivrent des activités.

On constate également la hausse de ces produits est principalement liée aux droits de stationnement et location de voirie dont le produit passe de 216 613€ en 2024 à 299 807€ en 2025, soit 83 194€ de recettes supplémentaires.

A l'inverse, la redevance d'occupation du domaine public est en recul. Il est inscrit en 2025, 224 200€ contre 241 359€ en 2024, soit -17 159€.

Ainsi que le forfait post stationnement qui enregistre 793 218€ en 2025 contre 863 131€ en 2024, soit – 69 913€.

➤ **Le produit des impôts et taxes (chapitre 73) : 6 443 332€ et La fiscalité locale (chapitre 731) : 34 513 424€**

Pour mémoire, l'adoption de l'instruction M57 depuis le 1^{er} janvier 2022 implique désormais de distinguer les recettes fiscales au chapitre 73 qui concernent notamment la fiscalité reversée (attribution de compensation, FSRIF), des recettes fiscales au chapitre 731 qui portent exclusivement sur la fiscalité directe locale à savoir : les impôts directs locaux (la taxe d'habitation, les taxes foncières), les impôts indirects locaux (les taxes sur l'électricité, sur les publicités extérieures, et les droits de mutations).

Les recettes relatives à la fiscalité reversée sont globalement stables et pérennes avec l'Attribution de Compensation dont le montant est figé à 5 276 511€ et qui correspond à la fiscalité économique nette transférée à la Métropole en 2015 et du Fonds de solidarité d'Ile-de-France pour un montant de 1 166 821€.

La fiscalité locale connaît une évolution constante à la hausse depuis plusieurs années en lien avec la hausse de la population de la ville. D'autres motifs plus techniques expliquent également la croissance exponentielle de la fiscalité locale malgré la baisse continue des taux d'imposition :

- un coefficient de revalorisation des bases 2025 de +1,70%
- des retours à imposition de bases exonérées à la TFPB
- des constructions nouvelles

Ainsi, les bases de la taxe foncière passent de 50M€ en 2024 pour atteindre près de 52M€ en 2025, soit une progression de près de 2%.

A l'inverse, les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont en recul : 1 107 012€ en 2025 contre 2 191 757€ en 2024 suite à des correctifs effectués depuis 2024 par les services fiscaux consécutivement à la fiabilisation du dispositif GMBI « gérer mes biens immobiliers » plateforme de recensement mise en place par la DGFIP.

Pour rappel, la ville de Villiers-sur-Marne est une commune sous-compensée. A ce titre, elle bénéficie d'un coefficient correcteur de 1,759199 qui a un effet majorant sur le calcul de la compensation TH découlant de la dernière réforme fiscale.

	Bases effectives 2025	Taux votés	Produits encaissés
Taxe d'habitation résidences secondaires	1 107 012	33,89%	375 166
Taxe foncière bâtie (hors coefficient correcteur)	51 905 279	34,45%	17 878 979
Compensation TH (coefficient correcteur)			14 054 441
Taxe foncière non bâtie	222 789	133,69%	297 847
			32 606 433

Comme indiqué précédemment, la fiscalité locale comprend une part de fiscalité indirecte à travers la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 468 596€ en baisse de 22 700€ par rapport au produit de l'année précédente du fait de l'arrêt des régularisations sur les exercices antérieurs par les opérateurs d'électricité ; la taxe sur les publicités extérieures pour 129 490€ en baisse de 11 000€ suite à la

régulation de la taille des enseignes des commerçants ; la taxe sur les droits de mutation pour 1 201 495€ en hausse de 8 200€ par rapport à 2024.

➤ **Les dotations et participations perçues (chapitre 74) : 10 364 009€**

Avec un ratio de structure à 16,7%, les dotations et subventions sont le deuxième poste de recettes de la ville. Elles reflètent les flux financiers avec l'État, les autres collectivités territoriales et les autres organismes publics comme la CAF.

✓ **La Dotation Globale de Fonctionnement :**

Communes	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	3 677	3 667	3 691	3 779	3 888	4 079
Évolution	-2,8%	-0,3%	+0,6%	+2,4%	+2,9%	+4,9%
DSU	1 449	1 490	1 524	1 558	1 628	1 706
DNP	502	460	434	405	379	364
= DGF	5 628	5 618	5 648	5 743	5 896	6 149

La DGF qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation connaît une nouvelle fois une hausse limitée à 4,9% qui s'explique par la progression de ses composantes. Dans le détail, la dotation de solidarité urbaine progresse de +77 331€, la dotation nationale de péréquation recule de -15 143€, tandis que la progression de la dotation forfaitaire (+191 000€) s'explique uniquement par l'effet population (+204 670€) masquant ainsi un prélèvement opéré par l'État de -14 189€ au titre de la péréquation.

✓ **Les allocations compensatrices :**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des compensations fiscales	930	331	424	429	448	469

Pour rappel, plusieurs dispositifs législatifs sont venus modifier le régime des compensations fiscales qui expliquent la baisse des compensations entre 2020 et 2021 et leur hausse depuis :

- en 2021, suppression des compensations relatives à la taxe d'habitation sur les résidences principales en lien avec la réforme ;
- en 2022, création de la compensation liée à la réduction des bases fiscales des locaux industriels de 50% ;

A noter que la Ville compte 24% de logements sociaux dont certains bénéficient d'un régime d'exonération à la taxe foncière bâtie :

- exonérations de droit longue durée de 100% compensées à hauteur 8% par l'état
- exonérations facultatives de 30% dans le périmètre du quartier prioritaire compensées à hauteur de 40%

✓ **Les Subventions :**

Les actions menées par la Ville sont principalement soutenues par :

- Le Département pour des actions relatives au planning familial, la PMI, l'insertion et l'emploi, pour un montant de 279 717€
- La CAF au titre des structures accueil de la petite enfance ; enfance et jeunesse, pour un montant de 3 186 695€
- L'État pour des actions organisées par les services jeunesse, sports, centre social et centre de soins, pour un montant de 231 429€

Au global, les subventions de fonctionnement 2025 sont équilibrées par rapport à 2024.

Le Fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

Il passe de 66 571€ en 2024 à 42 637€ en 2025.

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 893 878€**

Elles concernent principalement :

- les revenus des immeubles relatifs aux loyers des résidents (entre 80 et 85 résidents) de la résidence autonomie ainsi que les loyers des agents logés (16 agents) pour un montant de 781 203€ ;
- les recettes exceptionnelles pour 107 092€ qui intègrent des avoirs de fournisseurs ainsi que des écritures de régularisation à la demande du comptable public ;
- la redevance versée à la commune par le concessionnaire du marché alimentaire au titre des frais de nettoyage pour 3 000€ et 2 583€ de débits/pénalités et frais de gestion.

➤ **Les produits financiers (chapitre 76) : 623 969€**

Ce chapitre enregistre principalement le versement de 584 784€ effectué par l'État au titre du fonds de soutien ainsi que les intérêts de placement sur compte à terme pour 39 185€.

➤ **Les produits spécifiques (chapitre 77) : 3 627 981€**

Ce sont principalement des produits de cessions d'immobilisations pour un montant de 3 607 668€ ainsi que des annulations de mandats sur exercice antérieurs pour 20 313€.

➤ **Les opérations d'ordre (chapitre 042) : 78 213€**

Elles concernent cette année l'amortissement des subventions transférables pour 61 734€ et les différences sur réalisations pour un montant de 16 479€.

II) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget de l'exercice 2025 a été votée en équilibre à la somme de 32 602 300€ en dépenses et en recettes.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget	Réalisé	Taux réalisation	Report
20	Immobilisations incorporelles	649 911,24	192 005,26	29,54%	124 307,79
204	Subventions d'équipement versées	344 618,75	80 840,60	23,46%	82 338,15
21	Immobilisations corporelles	12 810 399,83	6 084 075,81	47,49%	2 710 299,18
23	Immobilisations en cours	8 896 829,35	3 125 315,26	35,13%	1 957 855,98
	Total des dépenses d'équipement	22 701 759,17	9 482 236,93	41,77%	4 874 801,10
13	Subventions d'investissement	1 200,00	1 172,70	97,73%	-
16	Emprunts et dettes	3 720 000,00	3 192 170,48	85,81%	-
26	Participations	344 500,00	344 500,00	100%	-
27	Autres immobilisations financières	41 000,00	38 996,00	95,11%	-
	Total des opérations financières	4 106 700,00	3 576 839,18	87,10%	-
	Total des dépenses réelles	26 808 459,17	13 059 076,11	48,71%	
040	Opérations d'ordre	94 200,00	78 212,88	83,03%	-
041	Opérations patrimoniales	2 072 400,00	1 072 249,76	51,74%	-
	Total des opérations d'ordre	2 166 600,00	1 150 462,64	53,10%	-
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	3 627 240,83			
	TOTAL	32 602 300,00	14 209 538,75	43,58%	4 874 801,10

CHAPITRE	RECETTES	Budget	Réalisé	Taux réalisation	Report
13	Subventions d'investissement	2 150 485,33	1 390 447,37	64,66%	1 147 037,13
16	Emprunts et dettes	3 200 000,00	4 752,22	0,14%	3 200 000,00
23	Immobilisations en cours	6 800,00	7 577,06	111,43%	
	Total des opérations d'équipement	5 357 285,33	1 402 776,65	26,18%	4 347 037,13
10	Dotations fonds divers	5 101 000,00	4 866 085,12	95,39%	-
16	Emprunts et dettes	10 000,00	3 265,08	32,65%	-
27	Autres immobilisations financières	18 014,67	26 625,18	147,80%	-
024	Produits des cessions d'immobilisations	13 123 500,00			8 551 322,50
	Total des recettes financières	18 252 514,67	4 895 975,38	26,82%	8 551 322,50
	Total des recettes réelles	23 609 800,00	6 298 752,03	26,68%	12 898 359,63
021	Virement section de fonctionnement	4 364 400,00			-
040	Opérations d'ordre	2 555 700,00	5 994 136,78	234,54%	-
041	Opérations patrimoniales	2 072 400,00	1 072 249,76	51,74%	-
	Total des opérations d'ordre	8 992 500,00	7 066 386,54	78,58%	-
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	-			
	TOTAL	32 602 300,00	13 365 138,57	40,99%	12 898 359,63

A - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Depuis la loi de finances 2024 dans son article 191, un nouveau document dresse un état qui porte sur les impacts du budget pour la transition écologique.

Cet état est annexé pour la deuxième année au compte financier unique. Il présente les dépenses d'investissement de la ville qui contribuent à tout ou partie des objectifs de transition écologique à travers les axes retenus :

- La lutte contre le changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels ;
- La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour mémoire, le décret du 16 juillet 2024 prévoit de définir la progressivité des obligations pour les collectivités qui entrent dans le périmètre de cette annexe.

Présentation agrégée par nature :

Type de dépense (2)		affermées	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	171 239,26	48 369,60	0,00	53 384,80	69 484,86	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	473 242,57	226 449,23	2 916,00	0,00	239 752,31	4 125,03
A125	Constructions	1 351 944,11	373 584,50	0,00	21 239,95	957 119,66	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 041 907,26	872 658,42	0,00	0,00	169 248,84	0,00
A135	Réseaux divers	575 797,99	182 657,84	0,00	261 428,67	131 711,48	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériels	381 637,45	228 345,14	0,00	0,00	153 292,31	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	413 092,02	274 501,36	0,00	81 670,79	56 919,87	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 117 738,20	2 763 525,39	0,00	353 460,41	752,40	0,00
A165	Immobilisations financières	32 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 558 598,86	4 970 091,48	2 916,00	771 184,62	1 810 281,73	4 125,03

Le tableau ci-dessus présente les dépenses concernées par la transition écologique réparties par nature.

Le montant total des dépenses s'élève à 7,6M€ répartis à travers les axes 1 – 2 et 6.

Concernant l'axe 1 : La lutte contre le changement climatique, plus de 4,7M€ des dépenses sont favorables contre 509 890€ défavorables, près de 2,3 millions sont neutres, c'est-à-dire sans impact. Les dépenses recensées traduisent l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique.

On notera dans les dépenses favorables celles concernant l'extension de l'école Jean Jaurès avec l'absence d'artificialisation des sols et la création d'espaces verts ainsi que d'une toiture végétalisée permettant de lutter contre le changement climatique ; l'acquisition de véhicules électriques ou convertis en électrique qui contribue directement à la réduction des émissions de CO₂, liées au parc automobile de la ville (navette Renault Master ; Twingo , Nissan Townstar ; Master III converti en électrique). Ces acquisitions participent à la stratégie de décarbonation du parc automobile de la ville et à la diminution de la consommation des énergies fossiles. En ce qui concerne les dépenses défavorables, elles concernent principalement l'artificialisation des sols dans la nouvelle école Anne Franck, malgré le respect de la norme RE2020 et la création d'une « cours oasis ».

Concernant l'axe 2 : L'adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels, plus de 700 000€ sont favorables à cet axe contre 3 667€ défavorables et 6,8 millions € sans impact.

Les dépenses favorables concernent principalement les travaux de végétalisation (plantations de haies et engazonnement au cimetière, au parc Michot, autour du city stade à Friedberg ou encore au niveau de la rue du général de Gaulle, ce pour limiter les îlots de chaleur ; l'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs avec l'installation de stores et rideaux occultants dans les écoles (Camus, Renon, Dudragne et Dauer), la création de points d'eau à l'hôtel de ville et l'amélioration des équipements du gymnase Yves Querlier qui renforce le confort des usagers en période de chaleur ; l'aménagement de voirie et mobilités douces avec la création de passages piétons (rue Montrichard, République, 8 mai 1945), l'installation d'arceaux de vélos et la sécurisation des déplacements notamment autour des équipements publics et du bois de Gaumont ; la modernisation de l'éclairage public et des équipements avec le déploiement du LED sur la voirie (rue du Docteur Fillioux, rue Alexandre III et à la résidence autonomie).

En ce qui concerne les dépenses défavorables, seule l'installation de matériel d'illumination et de plots lumineux rue du Docteur Fillioux, pourrait entraîner une augmentation des consommations électriques.

Concernant l'axe 6 : La préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, plus de 2,8 millions € ont un impact favorable sur cet axe, contre 636 000 € défavorables et 4 millions € sont sans impact.

On notera dans les dépenses favorables, celles concernant l'installation de nichoirs au cimetière et les plantations de haies à l'école Jules Ferry ainsi que la végétalisation des pieds d'arbres au niveau de la rue du général de Gaulle.

En ce qui concerne les dépenses défavorables, comme pour l'axe 1, les travaux d'aménagement de la nouvelle école Anne Franck avec l'artificialisation des sols et les travaux de réseaux et infrastructure de voirie impactent cet axe.

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses d'équipement et les charges financières.

Les dépenses d'équipements :

Elles sont composées des travaux ainsi que des achats de matériel. Au total, ces dépenses s'élèvent à 9,5M€ pour un taux de réalisation de 41,77% contre 37,54% en 2024 (hors restes à réaliser).

Elles se décomposent comme suit :

➤ **Les travaux :**

. Des travaux et équipements de sécurité publique (553 236€) avec le déploiement réseau THD-Fibre ; la pose de nouvelles caméras ; le renouvellement de la licence plateforme « Voisins Vigilants » ; l'acquisition de Kits de sécurité / Kits de détresse commerçants ; l'achat de gilets pare-balles ; le remplacement de la porte blindée police municipale.

. Les travaux et équipements scolaires maternels et élémentaires (3 756 707 €) avec l'augmentation de l'offre scolaire par l'extension de l'école élémentaire Jean Jaurès, la poursuite des travaux de l'école maternelle Anne Franck, de divers aménagements dans les accueils périscolaires ; des travaux de sécurisation des écoles : PPMS, SSI, diagnostics amiantes ; l'acquisition de mobilier et d'équipements pédagogiques : vidéos projecteurs, photocopieurs ; la modernisation des équipements de restauration : le remplacement d'un lave-vaisselle professionnel, la mise aux normes électriques de la cuisine centrale, la création d'une chambre froide supplémentaire ; l'amélioration des conditions de vie dans les écoles avec la réfection des sols, le remplacement de stores et rideaux occultants, la réparation de système de VMC et de chauffage, la réfection des sanitaires, le remplacement jeux de cours.

. Les travaux et équipements des locaux dédiés à la culture (282 477€) avec l'acquisition de matériel pédagogique (pupitres, mixeurs, chaises, tablettes...) et l'achat d'instruments de musique (claviers numériques, violoncelles, archets, saxophones, trompettes...) au centre municipal d'arts ; l'achat de mobiliers (vitrines d'exposition, rayonnages, armoires), d'un vidéo projecteur, et de l'aménagement d'un

local poubelle, des travaux d'électricité, le remplacement de système de sécurité incendie, à la Médiathèque ; des travaux de peinture dans l'église Saint Christophe ; la réfection des toilettes et la mise aux normes du système sécurité incendie à la salle des fêtes Georges Brassens ; l'achat de mobilier (présentoirs mobiles, plateaux de praticables) et l'installation d'une clôture ascenseur à la micro-folies.

- . Les travaux dans les équipements sportifs (351 606€) avec la pose de dalles moquette, l'installation de douches et de mitigeurs, de chauffe-eau et de poteaux de volley dans le gymnase Yves Querlier ; la modernisation de l'éclairage du gymnase Abel Rospide ; la réalisation d'un diagnostic de structure à la maison des sportifs afin de procéder à la réfection de la toiture ; des travaux de clôture du terrain synthétique, de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du club house, de création d'un dallage devant les tribunes, de génie civil pour l'installation de panneaux d'affichage et la pose d'un afficheur de score, l'éclairage et la clôture des courts de tennis au stade Octave Lapize ; la création d'un nouvel accès à la salle de salle du gymnase Géo André ; l'achat de matériels (un tracteur, une laveuse et nettoyeur haute pression pour le service des sports, un robot et une laveuse pour la piscine, une autolaveuse auto portée).

. Les travaux d'aménagement de l'espace urbain (1 784 101€) avec des travaux d'aménagement multisport Mandéla ; la plantation d'arbres dans le boulevard Joséphine Baker et dans divers parcs la réalisation d'un pupitre inclusif au parc Friedberg ; des études de structure concernant le parking Schuman ; la création d'un bassin écologique, de toilettes, la remise en état du portail, des travaux de mises aux normes électriques, des travaux dans le local qui est utilisé par la Guinguette, la réalisation d'un chemin stabilisé, la mise en place d'éclairage public au parc Michot.

. Des travaux de voirie (2 754 109€) avec la réfection de chaussées (avenue des Luats, avenue des Chataigniers, allée des Roses, rue de la République, boulevard Jean Monnet ; la création et la modernisation de l'éclairage public (place des Marronniers, avenue de Gaumont, avenue Les Luats, rue de l'Amitié, chemin des Prunais, rue de la Fontaine, rue des Courts Sillons, à la résidence autonomie ; la réalisation de marquages et balisages (rue Croix Rubis, boulevard Jean Monnet, bois de Gaumont) ; l'acquisition de mobiliers urbains (installations et poses de panneaux de signalisation, potelets, barrières pivotantes rue Lenoir, arceaux ; la mise en sécurité de la voirie (école Jean Jaurès, rue des Chataigniers, la création d'enrobé du cours de tennis Octave Lapize, coussin berlinois route de Combault, la sécurisation de l'îlot central boulevard de Strasbourg, le renforcement de la sécurité route de Champigny, la sécurisation des rues Claude Trottin et de l'angle des rues Berteaux/Mentienne).

Les charges financières :

Les charges financières intègrent principalement d'une part, le remboursement du capital de la dette et d'autre part des cautionnements.

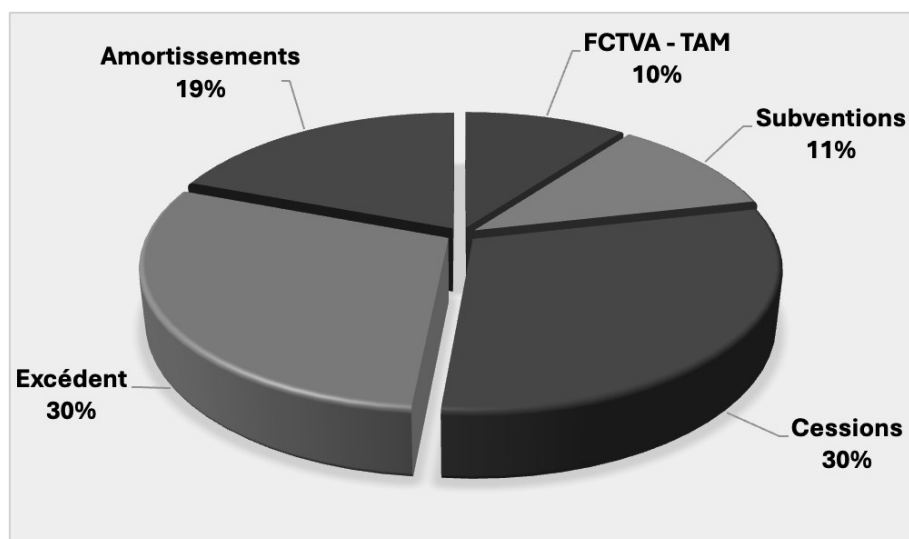
- Concernant le remboursement du capital de la dette :

Le remboursement du capital de la dette se chiffre à 3 185 524€ pour l'année.

➤ **Concernant les cautionnements :**

Les cautionnements enregistrent 6 647€ cette année. Ils correspondent à des remboursements de cautions de garantie.

LA STRUCTURE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



B – LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles :

Les recettes réelles s'élèvent à 6,3M€, ce qui représentent près de 27% des recettes de la section.

- Elles intègrent également les subventions d'investissement pour 1 390 447€ comprenant un acompte de 50 896€ de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'une piste d'athlétisme ; une subvention de la CAF de 16 545€ au titre des travaux réalisés à la salle de boxe de l'Escale et 113 115€ pour des travaux au Village de la Petite Enfance ; 59 054€ de la CNAV suite aux travaux de mise aux normes électriques de la Résidence Autonomie ; 16 041€ du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'acquisition de la navette électrique adaptée et de la création d'un parcours de santé Street Work Out ; 84 200€ de solde au titre de la DSIL concernant le plan de relance, pour l'acquisition de la flotte de véhicules électriques ; 32 967€ du Département dans le cadre de l'appel à projet 50.000 arbres et pour le pupitre inclusif du Parc Friedberg ; 40 000€ de la Ligue de Paris IDF de football amateur pour la création du deuxième terrain synthétique ; 172 026€ de la Métropole dans le cadre de l'appel à projet « Centre-ville vivant » ; diverses subventions de l'État : 403 410€ pour la rénovation énergétique de l'Escale, 45 289€ pour la micro-foies, 90 000€ au titre du fonds d'accélération de la transition écologique pour la modernisation de l'éclairage public et 49 323€ de solde pour l'installation de bornes de rechargement des véhicules électriques. Ce poste de recettes intègre également le versement par l'État des amendes de polices qui s'élèvent à 217 581€.
- Elles sont également composées du FCTVA pour 891 869€ ; de la taxe d'aménagement pour un montant de 364 215€ et de l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 3 610 000€.
- De plus, elles intègrent des cautionnements à hauteur de 3 265€.
- Enfin, elles intègrent des écritures de transfert de compte pour un montant de 7 577€.

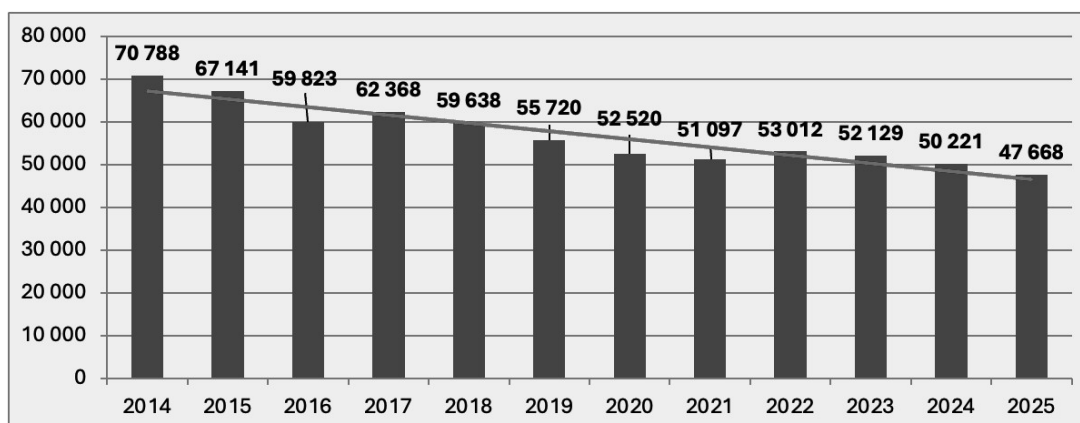
Les recettes d'ordre :

Les recettes d'ordre s'élèvent 5,9M€ et sont constituées d'opérations d'amortissement des immobilisations, de l'amortissement des indemnités de renégociation en lien avec le fonds de soutien et des opérations liées aux cessions foncières survenues en cours d'année.

C – LA DETTE

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 47M€ fonds de soutien inclus et comporte 29 emprunts. Le taux moyen, pour l'exercice ressort à 2,83% avec une durée résiduelle de 16 ans.

Évolution de la Dette de 2014 à 2025 (K€)



Répartition de la dette par prêteurs

